**Full Contact Club Hagetmau**

Également désigné sous le sigle **FCCH**

Siège :

Cité verte

Place de Tordesilias

40700 Hagetmau

**PROCES-VERBAL D’ASSEMBLEE GENERALE D’ASSOCIATION**

Procès-verbal de l’assemblée générales de l’association Full Contact Club Hagetmau en date du 28/10/2022

Les membres de l’association se sont réunis en assemblée à ‘’la Pena la cinco de las Tarde ‘’

25 passage des tanneries 40 700 Hagetmau.

L’assemblée générale est présidée par Mr CAVALIERI Thierry Président de l’association et est convoqué conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l’association.

La validité de la convocation est reconnue par les membres de l’association.

**Membres présents.**

Son présents ou représentés les membres de l’association suivant, qui déclarent avoir signés la feuille de présence annexé au présent procès-verbal.

* Mr. CAVALIERI Thierry. Président.
* Mr. BORRO Philippe. Vice-président. Représenté par Mr. BORRO Jean-Jacques
* Mme. BELLOC-LUCASSON. Secrétaire générale.
* Mr. MAURETTE Robin. Secretaire adjoint.
* Mme. CLAISSE Karine. Trésorière. Représenté par Mr. ESCURE Christophe.
* Mr. MILLAT Jean-Marc. Trésorier adjoint.

En conséquence, l’assemblée peut valablement délibérer.

Les document et rapports suivants ont été soumis aux membres du l’association en vue de la présente assemblée :

Dossier bilan et projet

Après avoir rappeler le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l’ordre du jour.

**Ordre du jour :**

* Bilan de la saison 2021-2022
* Présentation du budget de l’association.
* Présentation du rapport d’activité.
* Présentation des projets de l’association.
* Questions diverses.

**Résolution 1 – Bilan de la saison 2021-2022.**

Comme la plupart d’entre nous le covid-19 à impacté notre quotidien, et notre association n’y a pas échappé.

Mais on s’en sort bien, mis à part, deux saisons en dent de scie, et les multiples annulations de stages, formations ou manifestations, le club n’a pas subi de pertes financières.

En effet, la santé financière du club n’est pas axée sur les évènements sportifs, donc même si nous n’avons pas gagné d’argent, nous n’en avons pas perdus non plus.

Nous regretterons surtout la perte de plusieurs compétiteurs (15 en 2019 pour 9 actuellement dont 7 sont débutants).

76 adhérents étaient inscrits en fin de saison.

**Résolution 2 – Présentation du budget de l’association.**

Comme indiqué plus haut, notre bilan est correct.

A ce jour, le solde est de 10 337 € et sur le livret A associatif le solde est de 3223 €.

Les principaux revenus proviennent :

* Cotisations des adhérents dont 950 € passport des Landes
* Subventions de la mairie, de la communauté des communes et du département

Détails subventions :

|  |  |
| --- | --- |
| Subvention ordinaire mairie de Hagetmau | 1130 € |
| Communauté des communes Chalosse Tursan | 1070 € |
| Département des Landes | 857,80 € |

Dépenses :

* Cotisation affiliation auprès de la fédération
* Passeports sportifs à la fédération
* Textiles avec logos du club (t-shirts, vestes, pantalons, serviettes microfibres)
* Achats ou renouvellements des outils pédagogiques.
* Achats de protections compétiteurs, casques, gants, protections pieds
* Passages de grades avec la ligue d’Aquitaine
* Formation pour les BMF
* Sortie loisir annuelle (juin)
* Repas ou soirée pour les adhérents
* Bus pour les divers déplacements loisir ou compétition
* Restauration pour les compétiteurs, ou les formations
* Hébergement pour les compétiteurs ou les formations.
* Dépenses liées aux organisations de manifestation (interclub)
* Bureautiques (cartouches imprimantes, feuilles, etc…..)

Précision : Aucuns membres du bureau ou éducateurs ne perçois un centime pour son implication au sein de l’association.

Depuis plus de cinq ans, le club n’investit plus dans la publicité pour promouvoir le club

**Résolution 3 – Présentation du rapport d’activité.**

A ce jour, le 28 octobre 2022 le club compte 62 licenciés, et donc inscrit auprès de la FFKMDA.

Il est très probable que le nombre sera revus à la hausse lors des prochaines semaines, car des dossiers ne sont pas encore rendus, et il est envisageable que de nouveaux adhérents s’inscrivent les semaines ou mois à venir.

En comparaison, à la fin de la saison 2020-2021 le nombres d’inscrit était de 76.

Sur les 62 licenciés 2021- 2022 :

**Mineurs** : 37

* 19 Garçons
* 18 Filles

**Majeurs** : 25

* 16 Hommes
* 9 femmes

Licenciés masculins : 35

Licenciés féminins : 27

**Résolution 4 – Présentation des projets de l’association.**

**5 – Les rendez-vous et projets sportifs**

Divers interclubs seront proposés, nous ne connaissons pas actuellement les lieux et dates, mis à part celui organiser à Hagetmau le 11 mars 2022.

Mais il est fort probable que le club de Labenne en organise un autre (après celui du dimanche 30 octobre), Hossegor et Biarritz devraient également nous contacter en cours de saison.

Le 5 novembre se déroule les championnats d’Aquitaine à Sainte Hélène, 8 compétiteurs représenteront le club.

Les fulleurs champions d’Aquitaine dans leurs catégories respectives seront qualifiés pour les championnats de France à Melun du 14 au 16 avril.

**Formations de nouveaux moniteurs fédéral.**

Pour le bien du club et de ses adhérents, il est important de former de nouveaux éducateurs afin de transmettre nos expériences et préparer les saisons futures.

Nous allons donc inscrire quatre adhérents qui nous assistes régulièrement lors des séances pour les formations du Brevet de moniteur fédéral 1 et 2.

* MAURETTE Robin
* ESCURE Christophe
* FORLACROIX Christophe
* BOUTEILLER Vincent

En parallèle ils seront également inscrits pour les passages de grades bleu 2ème degrés (marron) et noire 1 er degré.

Passages de grade également ouverts aux ceintures vertes du club qui souhaitent se présenter.

A voir avec Mr Fitas nelso si un ou une de ses élèves serait intéresser pour passer un diplôme afin de l’assister ou le soulager dans le futur.

Au full contact nous avons la chance d’avoir 3 diplômés, ce qui nous permet d’effectuer des roulements ou de palier à une absence imprévue.

Cela est plus délicat à l’Energy full ou seul Mr Fitas est légalement autorisé à diriger les séances.

Bien que Mme Belloc-Lucasson, Mr Borro Jean Jacques et Mr Cavalieri Thierry aient le droit de diriger des séances d’Energy Full, leur expérience dans cette discipline n’est pas suffisante pour effectuer des séances de qualité comme les propose Mr Fitas.

**Résolution 5 – Questions diverses.**

* Pas d’augmentation des prix de licences.
* Nous gardons la politique du club sur le fait que aucun licencié compétiteur n’aura de frais supplémentaires dans la saison.
* Repas, gouters et sorties loisirs seront proposés
* Point sur le nouveau site du club :

Cet été notre ancien site à stopper sa diffusion, dans l’urgence nous avons été contraints d’en choisir un nouveau.

Nous déplorons les pertes de certaines infos comme l’historique du club et les palmarès de nos compétiteurs depuis 1986

Bien qu’incomplet au niveau des diverses rubriques, ce nouveau site est tout de même actif avec les principales informations nécessaires.

Il sera plus facile d’utilisation que le précédent, et régulièrement mis à jour.

Actuellement il est possible d’accéder aux horaires par discipline, aux tarifs et de télécharger les documents d’inscriptions, les règlements FFKMDA et passages de ceintures.

Vous pourrez dès la semaine prochaine accéder au procès-verbal de l’assemblée générale

Il sera possible de participer à des forums de discussions, de s’inscrire pour divers évènements, participer à des sondages.

Il sera également possible de consulter et commander des équipements et les textiles que nous proposons, (vestes, pantalons t-shirt etc….)

Ce site est également fait pour que vous le fassiez vivre, n’hésitez pas à le consulter, commenter et envoyer des photos et vidéos liés au club.

**De tout ceci, il a été dresser le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.**

Fait à Hagetmau le 01/11/2022

Cavalieri thierry

Président du Full contact club